



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC LA MADELEINE ROMARIN 92 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 59110 LA MADELEINE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Monsieur AKAMA AKAMA JULES, gérant de la société A-ONE VTC, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 41 RUE JACQUEMARS GIELEE 59800 LILLE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Monsieur AKAMA AKAMA 1 RUE DU MARECHAL LYAUTEY 59370 MONS EN BAROEUL
Nombre de parts	1000
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus, demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 01 août 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

JST08

Nordine AZEGRAR
Chargé d'affaires professionnels

